

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 432

présenté par
Mme Buis, rapporteure

ARTICLE 22 BIS BA

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« déchets »,

insérer le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.